

## Ville de CHAUNY – Opération de Revitalisation du Territoire

### ILOT HOTEL DE VILLE

Rue des déportés du n° 1 au n° 13  
du n° 4 au n° 12

Rue des Clèves

Place de l'Hôtel de Ville

Rue de la Paix du n° 16 au n°20  
du n° 1 à n°47

Rue Saint Martin

Rue des Moinets

Rue des Pierres

Rue du Général Leclerc

Place Bouzier du n° 2 au n°18 et n° 1 au n° 1bis

Rue de la Barrière du n°1 au n°5

Rue Aristide Briand du n° 1 au n° 21, du n° 2 au n°44 et du n° 57 au n° 67

Rue d'Hangest

Rue des Bons Enfants

Rue du Petit Greffier

Rue du Four à la Claye

Impasse des Triperies

Place du Brouage du n° 2 au n° 10

Rue Vieille du Brouage du n° 1 au 19

Rue Drouot du n° 1 au n° 1bis

Rue de la République

Impasse des Pourcelets

Impasse Prémontré

Impasse Jean Cachet

Rue Jean Cachet

Rue de l'Arc

Impasse Fouquet

Impasse Dollé

Rue de la Chaussée (en partie)

Place du Marché Couvert

Rue Arthur Lacroix

Rue Juliette Lambert

Ruelle des Mesures

Rue des Remparts

Rue de la Poste

### ILOT GAMBETTA-JAURES-FERDINAND BUISSON

Boulevard Gambetta

Rue Amédée Bugnicourt du n° 5 au n° 17

Rue Pasteur du n° 4 au 18

Rue Ferdinand Buisson

Avenue Jean Jaurès du n° 1 au n° 15 et 2 au 130 C

Rue d'Eure et Loir du n° 31 au 39 et de l'angle Avenue Jean Jaurès au 40

Rue Minard, partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 44

Rue Emile Leroy

Rue Belmer  
Rue Delacroix  
Rue Raboeuf  
Rue Amédée Evrard  
Rue Vigier  
Place Jean Catelas  
Rue Joncourt  
Rue Anatole France  
Rue Desmarest  
Rue Jean-Jacques Rousseau du n° 2 au 10  
Rue Eugène Descambres  
Ruelle Notre Dame, côté des numéros impairs  
Place Notre Dame

### **ILOT ZONE SUD**

Rue de la Chaussée en partie  
Rue des Petits Navoirs  
Rue Louis Blanc du n° 1 au n° 43  
Rue Pierre Curie  
Rue Chardonnier du n° 2 au 18 et n° 1 au 18 B et impasse Chardonnier  
Rue Voltaire du n° 1 au 5 et n° 2 au 8  
Rue Momble Courboin, du n° 5 au n° 47 et du n° 2 au n° 20  
Ruelle Vevrin  
Rue Nouvelle  
Rue Pelouze  
Rue Saint Fiacre du n° 2 au n° 18  
Rue du Port du n° 1 au 5 bis et n° 4 au n° 6  
Quai Gayant du n° 5 et 7  
Quai Crozat du n° 1 au 21  
Rue de Soissons – parcelles BT 26-27-28-29  
Emprise SNCF - partie des parcelles AS 124 et AT 164